

# BOURSE D'ACCUEIL

PROGRAMME DE BOURSES DE LA FONDATION  
DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA



<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Encourager les étudiants de niveau secondaire à poursuivre leurs études au Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT).</li></ul>
<b>Nombre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 10</li></ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 500\$ - Répartition en 2 versements (automne et hiver)</li></ul>
<b>Condition d'admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir déposé une demande d'admission au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ);</li><li>▪ <b>Être en provenance du secondaire;</b></li><li>▪ Être admis à temps plein à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);</li><li>▪ Être officiellement inscrit au CÉCT le 20 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver.</li></ul>
<b>Donateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata</li></ul>
<b>Nomination des boursiers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les résultats sont récupérés auprès du SRACQ. L'annonce des boursiers se fait lors des différents galas de fin d'année des écoles secondaires de la région ou par lettre pour les étudiants en provenance d'autres régions.</li></ul>
<b>Remise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ À l'automne (après confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre) et à l'hiver (après la confirmation de fréquentation scolaire du 14 février) de chaque année;</li><li>▪ À l'automne, c'est lors d'une cérémonie officielle tenue, généralement au début d'octobre que le premier versement de 250 \$ est effectué en présence des médias, des parents, des donateurs et des membres du conseil d'administration de la Fondation ainsi que les représentants du CÉCT;</li><li>▪ À l'hiver, le deuxième versement, aussi de 250 \$, est effectué après la date de confirmation scolaire. Les étudiants peuvent récupérer leur chèque directement à la Fondation ou au CÉCT.</li></ul>